Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_13-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/13

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Etat annuel des indemnités perçues en 2025

Rapporteur : Yves RENAULT

L'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'Etat annuel nominatif des indemnités perçues par les élus en fonction et les remboursements de frais pour l'année 2025 s'établit comme suit :

Valeur du point au 1er juillet 2023 : 59,0734
Indice majoré maximale au 1/1/25 : 835

Elus	Commune déléguée	Fonction	Tx appliqué (indice brut 1027)	Montant brut	Maj° 15% Chef lieu de canton	Montant total brut	Autres mandats			
							PCC	SISEM	SDE 35	Eaux des Portes de Bretagne (SYMEVAL)
RENAULT Yves	Châteaugiron	Maire commune nouvelle	65%	32 062,07 €	4809,31	36 871,38 €	12198,38			
LANGLOIS Philippe	Châteaugiron	1er adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
TAUPIN Catherine	Ossé	2e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
GATEL Denis	Ossé	3e adjoint et maire délégué	29,07%	14 339,14 €	2150,87	16 490,01 €		2540,30		
MIRALLES Laetitia	St-Aubin du Pavail	4e adjoint et maire délégué	29,07%	14 339,14 €	2150,87	16 490,01 €				
BELINE Jean-Claude	Châteaugiron	5e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €	2959,58	7477,86	9224,01	8740,61
ECHELARD Anne-Marie	Châteaugiron	6e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
PETERMANN Jean-Pierre	St-Aubin du Pavail	7e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
LANGOUMOIS Tiphany	Châteaugiron	8e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
GUISSET Pascal	Châteaugiron	9e adjoint	26,34%	12 992,54 €	1948,36	14 940,90 €				
HERNANDEZ Chrystelle	Châteaugiron	Conseiller municipal délégué	4,92%	2 426,85 €	364,03	2 790,88 €				
Enveloppe annuelle				154 114,95 €						

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_13-DE

Cet état ne donne pas lieu à un débat ni à un vote et concerne uniquement les élus en fonction. Il doit être transmis avant le vote du budget à l'administration fiscale.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93,
Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu la présentation faite à la commission finances du 18 février 2026,

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN